



POLITIQUE D'INCLUSION

FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC

Version FINALE adoptée en bonne et due forme par le conseil d'administration le 27/04/2021

Destinataires :

La présente politique s'applique à tous les employés, membres collectifs et individuels de Waterpolo Québec en ce qui a trait au recrutement, à la rémunération, à la promotion, à la formation, et à tout autre aspect relatif à l'emploi ou à l'affiliation à la fédération ou au sein d'un de ses membres collectifs.

Objectif :

L'un des facteurs clés du succès de Waterpolo Québec repose sur la mise en place et le maintien d'un environnement de travail diversifié, respectueux et inclusif. Nous croyons qu'un environnement de travail doit être ouvert et accueillant. Nous prôtons le respect des valeurs, des traditions et des croyances de chacun. Nous croyons qu'une main d'œuvre diversifiée nous permettra de demeurer innovant et dynamique.

Définition :

Waterpolo Québec s'engage à favoriser la diversité et l'inclusion. Cela signifie que nous nous engageons à embaucher, former, promouvoir et développer les personnes dont les compétences et les capacités contribueront le plus au succès de l'organisation et qui reflètent les communautés dans lesquelles Waterpolo Québec s'instaure. Grâce à sa politique d'inclusion, Waterpolo Québec vise à établir un environnement de travail équitable, respectueux et exempt de discrimination et de harcèlement.

La présente politique sur l'inclusion vient soutenir et renforcer la politique de protection de l'intégrité déjà en place. Toute déviation à la présente politique sera soumise au processus de traitement de plainte pour harcèlement.

Avantages de l'inclusion :

Waterpolo Québec croit qu'un milieu de travail axé sur l'inclusion entraîne les avantages suivants :

- Exploiter un éventail d'idées diversifiées, adopter des points de vue variés et aligner ses décisions sur la philosophie, la culture, les traditions et les croyances locales;
- Adopter des services locaux reflétant les cultures, traditions et croyances des communautés dans lesquelles elles œuvrent;
- Favoriser un environnement de travail ouvert, respectueux, chaleureux et convivial pour tous ses employés;
- Favoriser la conservation des connaissances et de l'expertise dans l'entreprise;
- Prôner des mesures allant à l'encontre des comportements inappropriés sur les lieux de travail, comme la discrimination, le harcèlement, l'intimidation, la victimisation et la diffamation;
- S'assurer que les processus disciplinaire, d'embauche, de promotion et de sélection soient équitables pour tous les candidats, les employés et les membres individuels.

Responsabilités de Waterpolo Québec :

- S'assurer que les stratégies, les processus et les pratiques en place supportent la présente politique;
- S'assurer que le recrutement, la formation, le développement ainsi que les aspects de la pratique du waterpolo soient traités conformément à la présente politique;
- Assister les membres collectifs pour s'assurer que des mesures disciplinaires soient mises en place pour contrer tout comportement allant à l'encontre de la présente politique;
- Veiller à ce que la politique soit revue périodiquement.

Responsabilités des gestionnaires et administrateurs de Waterpolo Québec :

- Assurer la diffusion, la lecture et la signature de la présente politique chez les employés sous leur supervision;
- S'assurer du respect et de l'application de la présente politique;
- Être proactif dans la lutte contre la discrimination et assurer un environnement de travail axé vers l'inclusion.

Responsabilités des employés de Waterpolo Québec:

- Respecter la présente politique et adopter des comportements conformes à celle-ci;
- Instaurer un environnement de travail axé sur l'inclusion;
- Dénoncer tout comportement allant à l'encontre de la présente politique.

Responsabilités des membres collectifs :

- Assurer la diffusion, la lecture et la signature de la présente politique au sein de leurs employés;
- Assurer la diffusion et la lecture de la présente politique au sein de leurs membres individuels;
- S'assurer du respect et de l'application de la présente politique;
- Être proactif dans la lutte contre la discrimination et assurer un environnement de travail et une offre de service aux membres axés vers l'inclusion.

Responsabilités des membres individuels :

- Respecter la présente politique et adopter des comportements conformes à celle-ci;
- Contribuer à instaurer un environnement de la pratique du water-polo axé sur l'inclusion;
- Dénoncer tout comportement allant à l'encontre de la présente politique.

Personnes ressource

Tout employé de Waterpolo Québec ou d'un membre collectif ainsi que tout membre individuel qui se sent exclu, ou qui croit que la présente politique n'est pas respectée est invitée à porter plainte ici :

<https://wpq.quebec/federation/je-porte-plainte/>. Cette dernière sera traitée dans les meilleurs délais et suivra un processus de traitement similaire à celui contenu dans la politique de protection de l'intégrité. Toute plainte sera traitée de manière à respecter la confidentialité.

Consentement de l'employé

Je, _____ reconnais avoir pris connaissance de la politique de Waterpolo Québec. J'ai eu l'opportunité de poser des questions par rapport à celle-ci et je la comprends. Je m'engage à la respecter en toute connaissance de cause, et je suis conscient que tout manquement de ma part pourrait entraîner des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'à la terminaison de mon lien d'emploi chez mon employeur.

Signature :

Date :